

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Georges Brassens à BEAUOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Hervé FRACHISSE, Hubert REINICHE **membre suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Madame Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Anaïs MONNIER à Virginie REY, Jean Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Thierry MARCJAN à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 novembre	Le 6 novembre	En exercice	50
		Présents	37
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

### **2020-07-22 Budget général-Décision Modificative n°2**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu la délibération n°2020-02-03D du 12 mars 2020 adoptant le budget primitif du budget général,*

Il convient d'ajuster les crédits au chapitre 012, dépenses de personnel.

L'augmentation nécessaire des crédits en dépenses de personnel s'explique notamment par le fait de nombreuses absences pour maladie d'agents qui ont dû être remplacés (idem pour des agents placés en isolement car considérés comme personnes vulnérables covid 19), par le recours à des saisonniers aux services ordures ménagères et centre aquatique, et également au recours partiel à des agents en complément de personnel en temps partiel thérapeutique.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

### Chapitre 012

Fonctionnement - dépenses - compte 6218	+ 40 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 64111	+ 55 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 64118	+ 5 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 64131	+ 10 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 6451	+ 15 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 6453	+ 10 000 €
Fonctionnement - dépenses - compte 6478	+ 5 000 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget Général (60000)	

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement crédits chap 012 dépenses de personnel

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118 : Autres indemnités	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunérations	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>140 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général selon les propositions formulées ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 23 NOV. 2020

Le Président,

Le Président  
Christian FAYOT

Le Président,

Le Président  
Christian FAYOT